



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 6 mars 2015*

Communiqué de presse

—

### **Grève du personnel de la Buanderie de Marsens**

*La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) regrette la démarche contre-productive lancée ce matin à la buanderie de Marsens par le Syndicat de services publics (SSP). Celle-ci porte préjudice aux patient-e-s des hôpitaux et des EMS et au processus de transfert du personnel.*

La DSAS a pris connaissance ce matin de la décision d'une partie des employé-e-s de la Buanderie de Marsens (BEM) de se mettre en grève. Elle ne comprend pas cette démarche du SSP, car celle-ci interrompt les processus individuels mis en place pour informer le personnel et est de nature à détériorer le climat. Une délégation de la DSAS s'est rendue sur place à Marsens pour entendre les revendications des syndicats et du personnel et proposer un rendez-vous avec Mme Anne-Claude Demierre, directrice de la santé et des affaires sociales et M. Georges Godel, directeur des finances, lundi matin prochain, moyennant un arrêt immédiat de la grève. Le syndicat et le personnel n'ont pas souhaité donner suite à cette proposition.

Pour rappel, le Conseil d'Etat, représenté par la Directrice de la santé et des affaires sociales et par le Directeur des finances, avaient annoncé la semaine passée avoir trouvé une solution pour assurer les emplois des collaboratrices et collaborateurs de la BEM. La buanderie sera reprise par l'entreprise LBG SA, qui traite notamment le linge du CHUV. La seule autre alternative possible à la reprise par LBG SA était une fermeture pure et simple de la buanderie de Marsens.

Actuellement, les processus visant à informer de manière détaillée chaque collaboratrice et collaborateur sur sa situation, en discutant d'abord avec le Directeur du RFSM puis avec la Direction de LBG SA sont en cours. Ces discussions permettent de déterminer d'éventuelles autres variantes pouvant s'offrir aux personnes concernées et le salaire proposé par LBG SA, selon notamment l'âge (possible retraite) et la formation. Par ailleurs, si un poste est libre, une solution pourrait être trouvée à l'interne de l'Etat selon le profil de la personne.

La DSAS regrette que ce soient principalement les patients des hôpitaux et des EMS notamment qui feront les frais d'une telle grève, au demeurant illicite selon la Loi sur le personnel de l'Etat.

La DSAS s'engage à trouver les meilleures solutions possibles pour les collaboratrices et collaborateurs de la BEM et espère revenir à un processus constructif.

La Directrice de la santé et des affaires sociales et le Directeur des finances réitèrent leur proposition de dialogue pour autant que la grève soit stoppée.

**Contact**

—

**DSAS**, Claudia Lauper, conseillère scientifique, T +41 26 305 29 02 ou M + +41 79 347 51 38